

Fiche pratique - Permis unique par Région

Repérer la Région compétente avant de constituer le dossier

À retenir

La Région compétente est liée au lieu de travail principal. Un changement de lieu principal, d'employeur ou de fonction peut modifier la procédure.

Bruxelles-Capitale

■ Autorité	Bruxelles Économie et Emploi - Direction de la Migration économique.
■ Plus de 90 jours	Permis unique combinant travail et séjour.
■ Dépôt	Bruxelles indique que depuis le 4 mai 2026 les demandes d'autorisation de travail passent par le Guichet unique fédéral.
■ À contrôler	Catégorie, fonction, rémunération, documents de l'employeur et du travailleur.

Flandre

■ Autorité	Vlaanderen - economische migratie / tewerkstelling buitenlandse werknemers.
■ Plus de 90 jours	Gecombineerde vergunning (single permit).
■ Demandeur	En principe l'employeur ou son mandataire.
■ À contrôler	Catégorie flamande, documents d'identité/séjour, contrat et conditions propres à la fonction.

Wallonie

■ Autorité	SPW Emploi-Formation.
■ Moins de 90 jours	En principe permis B, sous réserve des exceptions et dispenses.
■ Plus de 90 jours	Permis unique de durée limitée.
■ Renouvellement	À anticiper avant l'échéance; le délai et les pièces dépendent de la situation.

Conseil pratique : numérotez les pièces et classez-les dans l'ordre chronologique ou selon les rubriques de la demande. Conservez toujours une copie complète du dossier transmis.